

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 43,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 4. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS .

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 20 Juin 1876.

C'est aujourd'hui le 20^e anniversaire de l'avènement de S. A. S., notre Auguste Souverain, Charles III. Le 20 juin 1856 le Prince Charles, Prince Héritaire, succédait à son père, Florestan I^{er} mort dans la 71^e année de son âge, après un règne de 45 ans.

L'avènement de Charles III a marqué une ère nouvelle dans l'histoire de la Principauté.

Resserrée entre deux puissants voisins, enviée pour la beauté de son climat, l'excellence de son sol et les avantages de sa situation géographique et maritime, elle dut soutenir des luttes séculaires pour la conservation de sa nationalité et de son indépendance. Grâce à l'énergie et à l'habileté de ses Princes, l'antique cité monégasque est restée inviolée sur son rocher, toujours étrangère aux entraînements ou aux intrigues auxquelles d'autres ne surent pas résister.

Aujourd'hui elle grandit et prospère à l'abri d'institutions sagement progressives, émanées de l'initiative d'un Prince dont le gouvernement est une attestation vivante de son amour et de son dévouement pour les intérêts de ses sujets.

En parcourant les éphémérides de ce règne de vingt ans, on saisit la cause du prodigieux développement où est arrivée la prospérité de ce petit Etat.

Jusqu'en 1856 des préoccupations d'un autre ordre absorbaient l'activité du Souverain; mais depuis cette époque, après avoir heureusement réglé et terminé la question extérieure, à la solution de laquelle étaient attachés l'avenir et l'existence même de la Principauté, S. A. S. Charles III s'appliqua à doter son peuple d'un ensemble de règlements, de lois et d'institutions dont la nomenclature embrasse tous les services du gouvernement et de l'administration.

Citons-en quelques-uns à titre d'exemple :

En 1858: création de l'ordre de St-Charles, si apprécié et si recherché en Europe. — Réorganisation de l'instruction primaire et secondaire.

En 1859, 1860 et 1867. — Règlement de la question de Menton et de Roquebrune après la guerre d'Italie.

En 1862. — Modification aux codes civils et de commerce. — Ordonnance sur les hypothèques, le notariat. — Réorganisation de l'Hôtel-Dieu et création de la commission administrative.

En 1863. — Privilège de la Société des Bains accordé pour 50 ans à M. François Blanc. — Restauration des fresques du Palais, œuvre d'art consi-

dérable, qui fait l'admiration de tous les étrangers.

En 1864. — Création d'un bureau de bienfaisance.

En 1865. — Union douanière avec la France.

Jusqu'en 1869. — Code de procédure. — Traité de commerce et d'amitié avec les Etats étrangers. — Indépendance ecclésiastique de la Principauté. — Réorganisation de la police. — Création et développement de plusieurs quartiers: la Condamine, Monte Carlo, les Moulins, qui, reliés ensemble par de magnifiques avenues, ne formeront bientôt plus qu'une seule cité.

En 1869. — Abolition des impôts dans toute la Principauté.

Depuis 1870. — Institution des Gardes d'honneur. — Création de fontaines alimentées par les sources du Tenao qui remplacent l'eau de citerne jusque là en usage à Monaco. — Modification au Code d'instruction criminelle et au Code pénal. — Institution d'un comité d'hygiène et de salubrité publique, etc., etc.

Il faudrait un volume pour faire connaître tout ce qu'a produit, depuis vingt ans, l'activité féconde et incessante de ce gouvernement modèle.

Aussi la reconnaissance de la population ne fait-elle pas défaut à son Prince et, au jour anniversaire de son avènement, qu'il lui soit permis de lui offrir l'hommage de sa respectueuse affection et ses vœux ardents pour que Dieu Le conserve de longues années encore au milieu d'elle.

NOUVELLES LOCALES.

S. A. S. le Prince Héritaire venant de Toulon, est arrivé à Monaco mercredi dernier, à bord de son yacht l'*Hirondelle*.

Par suite de la récente nomination de deux nouveaux Vicaires, le Clergé de l'Eglise Cathédrale de Monaco, se trouve composé de la manière suivante :

Archevêque: M. l'Abbé Ramin, Docteur en théologie.

Vicaires: Le R. P. Gastaldi, de la Compagnie de Jésus.

Le R. P. Guigo, id.

Le R. P. Santo Sorini, de la Congrégation de la Mère de Dieu.

M. l'Abbé Viara, prêtre séculier.

M. le Docteur Pierre Bouland, ancien directeur des Néothermes de Paris et de l'établissement d'En-

ghien, est arrivé avant hier à Monaco, pour faire suivre au Prince le traitement hydrothérapique que S. A. S. s'est décidée à entreprendre au Palais.

La Fête-Dieu a été célébrée, jeudi dernier, avec son éclat accoutumé.

A neuf heures et demie, Son Exc. le Gouverneur Général, en grand uniforme, accompagné de M. le Colonel Jacquemet Commandant des Gardes, des Officiers de la Maison du Prince et des principales autorités, se rendait à la Cathédrale où des places avaient été réservées à la tribune pour le cortège et pour la Magistrature.

La messe fut célébrée par M^{re} Theuret, Premier Aumônier de S. A. S.

A l'issue de la messe eut lieu la procession.

Les enfants des écoles, dont un grand nombre portaient de petits drapeaux blancs et rouges ouvraient la marche, ensuite venaient les congrégations d'hommes et de femmes chantant des cantiques. Devant le dais, la maîtrise et le clergé, derrière, le cortège des dignitaires et fonctionnaires de la Principauté. Un peloton de Carabiniers faisait la haie autour du St-Sacrement, un autre peloton fermait la marche.

Le St-Sacrement était porté par M^{re} Theuret sous un dais magnifique, présent royal de Charles-Quint, dont les fines broderies d'or se détachent, fauves et mates, sur un fond de pourpre.

La procession se rendit sur la place du Palais où deux reposoirs étaient dressés. La Garde de S. A. S. rangée en bataille devant la caserne reçut la bénédiction du St-Sacrement pendant que les tambours battaient au champ. Après une station au premier reposoir, la procession entra dans la cour du Palais. Sur le balcon, au-dessus de l'escalier de marbre, LL. AA. Madame la Princesse Mère, Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg et les Princes ses fils, attendaient à genoux le passage du St-Sacrement. Le dais s'arrêta en face et la famille Princière reçut la bénédiction.

Au retour, la procession traversa la place que couvrait une foule immense et recueillie. Après une station au second reposoir élevé sur la batterie on se dirigea vers la cathédrale où la cérémonie fut terminée à midi et demi.

A l'église et sur tout le parcours de la procession, la Société Philharmonique s'est fait entendre, alternant avec les hymnes liturgiques chantées par le clergé.

La cérémonie a été favorisée par un temps magnifique. L'ardeur du soleil était tempérée par un voile léger de brume qui couvrait l'horizon.

Mercredi dernier, une foule nombreuse assistait aux obsèques de M. Bérenger, Vice-Président du Tribunal Supérieur, mort la veille, d'une attaque d'apoplexie.

M. Bérenger est décédé à cinquante huit ans après

une carrière utilement et laborieusement remplie dans le barreau et la magistrature.

Reçu avocat après de fortes études de droit à la Faculté d'Aix, il s'établit à Marseille où il fut attaché au cabinet d'un des avoués les plus occupés de cette ville. L'étude patiente et attentive des nombreux dossiers qu'il préparait pour l'audience l'initia de bonne heure à la pratique des affaires et lui donna cette perspicacité et cette finesse, qui lui faisaient découvrir si habilement, derrière les raisons apparentes et juridiques, les mobiles souvent réels quoique inavoués qui arment les plaideurs l'un contre l'autre.

Il y a treize ans la confiance de S. A. S. l'appela à remplir des fonctions judiciaires près le Tribunal Supérieur de Monaco dont il fut plus tard nommé Vice-Président. Dans ce poste élevé, ses connaissances pratiques et sa longue expérience des procès et des plaideurs, sa haute honorabilité et son esprit à la fois juste et conciliant lui donnaient une grande autorité dans les délibérations. Il fut pour ses collègues un chef et un auxiliaire d'autant plus regretté que toujours ils trouvaient en lui la même égalité d'humeur, et cette ardeur pour le bien de la justice que ne rebutent ni l'aridité des recherches, ni les nécessités souvent pénibles qu'imposent les fonctions redoutables de magistrat. Un de ses collègues résumait sa vie par ces mots simples et dont l'exactitude est attestée par tous ceux qui l'ont connu : *il fut l'esclave de son devoir et de ses fonctions.*

Aussi sa perte est universellement déplorée. M. le Président du Tribunal Supérieur se faisant, sur sa tombe, l'interprète des regrets de ses collègues prononça quelques paroles émues que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. M^e de Loth, avocat, lui adressa aussi le dernier adieu dans une improvisation inspirée par l'affection sincère et respectueuse de tous les membres du barreau pour le défunt. Un ami des anciens jours, accouru à la terrible nouvelle de sa mort, M^e Laura, avocat à Ventimiglia, que nous avons l'avantage d'entendre quelquefois, à notre Tribunal, emprunta à sa vieille et profonde amitié pour M. Bérenger des accents de douleur et de regrets qui causèrent une vive impression.

Il est mort entouré des consolations de la religion, des soins pieux de sa famille, des regrets de ses collègues et de l'estime de tous; sa mémoire sera conservée parmi nous, et restera l'honneur de sa famille et de la compagnie judiciaire dont il fut membre.

Toutes les gares de la compagnie P.-L.-M. seront probablement ouvertes, à partir du 15 juin courant, au service des titres. Ce service comporte :

1° Le paiement des coupons d'intérêts ou dividendes des obligations et actions des compagnies de P.-L.-M., Orléans et Est; — le remboursement des titres amortis des mêmes compagnies, c'est-à-dire des titres remboursables par suite des tirages au sort; — le renouvellement des feuilles de coupons épuisées des valeurs;

2° Le paiement des coupons des actions et obligations des chemins du Midi;

3° La vente d'obligations au porteur ou nominatives de la compagnie P.-L.-M.

De la police Sanitaire Maritime. (*)

II.

Nous avons examiné dans un précédent article l'origine de la police sanitaire, et les diverses phases par lesquelles elle a passé en France, jusqu'au décret du 22 février 1876, dont nous allons rapidement citer les principales dispositions.

Pour tout navire arrivant au port, la reconnaissance faite par le service sanitaire est obligatoire. Un questionnaire joint au règlement, indique les questions que l'agent de la santé doit adresser au capitaine. Si la reconnaissance sommaire donne lieu à quelque suspicion sur l'état sanitaire du navire, il est procédé à une enquête plus approfondie, qui se nomme *arrondissement*. A moins de cas très

urgents, l'arrondissement doit avoir lieu de jour. Le capitaine et les officiers, l'équipage et les passagers, ont l'obligation étroite de répondre en toute vérité aux questions qui leur sont posées.

La patente de santé est le *passé-port sanitaire* du navire; elle était obligatoire pour tous, sauf pour ceux de cabotage, allant d'un port français à un autre port français, et le navire qui n'en était pas muni, quelque fut sa provenance était soumis à une quarantaine. Aux termes du décret la patente a perdu son caractère d'obligation, et n'est imposée que dans certains cas déterminés.

Ainsi elle n'est obligatoire en tous temps, que pour les navires provenant des côtes orientales de la Turquie d'Europe, du littoral de la mer Noire et de tous les pays situés hors d'Europe (sauf l'Algérie). Les navires venant de tous les autres ports d'Europe en sont dispensés, à moins qu'une maladie pestilentielle n'ait été signalée dans la région où se trouve le port d'où ils sont partis.

A cet effet l'Europe est divisée en trois grandes régions :

1° Grande-Bretagne, Belgique, Hollande, Allemagne, Suède et Norvège, Russie.

2° Le bassin Méditerranéen, Espagne, Italie, Adriatique, Malte, Grèce.

3° Côtes ouest d'Espagne et de Portugal.

On a pensé, que la délivrance de la patente entraînait des démarches, des pertes de temps, et qu'il fallait la supprimer, quand elle n'était pas absolument nécessaire. En raison de la promptitude des communications télégraphiques, les épidémies sont vite signalées, publiées et connues, et dans ce cas c'est aux navires intéressés à se pourvoir en conséquence. En ce qui concerne les pays du Levant, les informations sont particulièrement rapides et sûres, grâce à la création remontant déjà à quelques années, des médecins sanitaires, qui, résidant sur les lieux, doivent tenir le gouvernement exactement et promptement informé des phases de la santé publique dans leurs circonscriptions. Antérieurement les navires sans patentes étaient astreints à la quarantaine; c'était punir l'équipage et les passagers de la faute du capitaine. Désormais le navire pourra être admis à la libre pratique, après la reconnaissance, ou l'*arrondissement*, et le capitaine seul sera condamné à l'amende pour sa négligence.

Quant aux lazarets, ils sont maintenus, et la quarantaine n'est plus ordonnée que dans les cas d'absolue nécessité, mais, s'il y a lieu, avec toute rigueur.

La patente de santé est nette, ou brute. D'après la loi de 1822 la provenance de certaines contrées, même avec patente nette, entraînait toujours une quarantaine. Maintenant, quel que soit le point de départ, si la patente est nette, c'est-à-dire, si aucune épidémie n'est constatée à ce moment dans le pays, le navire est admis immédiatement à la libre pratique. Si la patente est brute, c'est-à-dire, si le navire vient d'un pays contaminé, on doit ordonner une quarantaine. Mais, dans ce cas, il y a une distinction à faire. Quand le navire n'a pas eu de malade pendant le voyage, la quarantaine est seulement d'observation. Dans le cas contraire, elle est de rigueur. La quarantaine d'observation est de courte durée et peut se faire dans un petit lazaret; celle de rigueur ne peut se faire que dans un grand; à cet effet, ces établissements sont divisés en deux classes. La première comprend ceux de Marseille, Toulon, Trompeloup (Gironde), Mindin (Loire), Brest, Ajaccio. Des lazarets de deuxième ordre existent au Havre, Cherbourg, Dunkerque, Cette et Villefranche.

Le règlement vise aussi les maladies qui donnent lieu aux mesures sanitaires: la peste, la fièvre jaune, et le choléra; mais elles peuvent également être prescrites en cas d'autres épidémies, notamment de variole, et de typhus.

Viennent ensuite les prescriptions au sujet des quarantaines: elles ne dépassent pas quinze jours, à moins de cas exceptionnels. Enfin, le décret contient des instructions pour la désinfection des navires, des marchandises, fixe les diverses taxes sanitaires, ainsi que le prix de la journée dans les lazarets qui sera, dorénavant, selon la classe, de 2 fr., de 1 fr., et de 0 fr. 50 cent. et traite en dernier lieu

de l'organisation des conseils de santé, et du personnel du service sanitaire.

Telles sont, dans leur essence, les sages dispositions de ce règlement. Dans la principauté de Monaco, la police sanitaire a toujours été l'objet des soins et de la sollicitude du gouvernement. Elle est placée sous la haute direction d'un conseil que préside Son Exc. le Gouverneur Général. Le service est confié au capitaine du Port qui a sous ses ordres un lieutenant et deux agents, le maître et le gardien du Port. Le capitaine délivre les patentes de santé, procède à la reconnaissance des navires et en exécution des ordres du conseil prescrit les mesures préventives; le port de Monaco ne possède pas de lazaret, et c'est à celui de Villefranche que sont envoyés les navires qui doivent purger une quarantaine, à moins qu'ils soient simplement maintenus en observation dans la rade pendant un certain délai. Grâce à ces mesures, toujours exactement exécutées, la Principauté a, jusqu'à ce jour, échappé aux épidémies, et lorsqu'en 1873 le choléra sévissait à Gènes et sur les côtes d'Italie, le littoral Monégasque a été complètement indemne des atteintes du fléau. En présence du nouveau règlement adopté par la France, et en raison des nombreux intérêts qui nous lient étroitement à notre puissante alliée, il y aura lieu, sans doute, de réviser nos anciennes ordonnances et de les mettre en harmonie avec la législation nouvelle mise en pratique sur nos frontières. Nous croyons savoir, qu'en ce moment, le gouvernement de Charles III a fait mettre à l'étude ces questions d'un intérêt si vital, où il s'agit de prendre des mesures efficaces pour préserver la population de la Principauté de l'invasion des trois grandes maladies contagieuses: la peste, la fièvre jaune et le choléra, sans cependant apporter d'entraves inutiles au mouvement des voyageurs et à l'activité des relations maritimes.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Marseille. — Le capitaine du port de Marseille informe les navigateurs que les travaux du môle D, dans le bassin National sont commencés. Ce môle est situé, sur le plan, entre la traverse du cap Pinède et l'axe du chenal du bassin de stationnement des formes de Radoub.

On a commencé à immerger des blocs en tête du môle projeté à trois cents mètres du quai de Rive, vers la ligne de l'embouchure du port. Les points où l'on a commencé ces travaux sont signalés par deux bouées peintes, l'une, celle du nord, en noir; l'autre, celle du sud, en blanc, avec raies noires.

MM. les capitaines de navire sont donc invités à prendre les précautions nécessaires pour éviter des avaries, soit qu'ils entrent dans le port, ou qu'ils en sortent par la Passe-Nord, soit qu'ils aillent régler leurs compas, soit enfin qu'ils se dirigent vers le chenal qui conduit aux formes du Radoub.

Il rappelle à cette occasion qu'aucun navire ne doit plus passer entre le Bidon et la jetée extérieure dont on poursuit les travaux avec activité. Les navires qui entrent dans le port ou qui en sortent par la Passe-Nord, doivent tous, sans exception, passer au nord du Bidon.

Toulon. — Décidément nous sommes à l'époque où les gros poissons, les monstrueux cétaqués ou les énormes squales font leurs excursions près des côtes de la Méditerranée.

Ces jours-ci, on signalait la présence de requins près des îles Pomègues. Samedi soir, une *peau bleue* ou petit requin pesant 140 kilogrammes est venue s'échouer sur le rivage du Mourillon, à Toulon. Recueillie, dépêchée, elle a été vendue aux étaux de la poissonnerie de cette ville.

Une lettre de Port Saïd annonce aussi que deux requins de la plus grande dimension ont été capturés près de ce port.

Antibes. — On annonce l'apparition, à Antibes, d'un journal hebdomadaire, humoristique, littéraire et non politique, qui aura pour titre: *Le Petit Antibois*.

(*) Voir le numéro précédent.

LETTRES PARISIENNES.

(Correspondance particulière du Journal de Monaco).

Si Paris n'a pas, cette semaine, demandé grâce, à la façon de la *Nicette du Prê aux Clercs*, et déclaré qu'il était las de tant de plaisirs, c'est qu'il est vraiment insatiable. En une seule huitaine il a eu le *Grand prix* aux courses, un ballet nouveau à l'Opéra et une revue de première classe à Longchamps.

Ce n'est pas un des moindres charmes des courses que l'émulation de toilettes qu'elles suscitent parmi les femmes et le concours de luxe dont elles deviennent le prétexte. Les meilleures traditions de l'élevage française trouvent leur compte à ce tournoi de la mode, sous couleur hippique, non moins que les grands-livres de nos commerçants, et les courses deviennent ainsi non-seulement une source d'amélioration pour la race chevaline, mais de prospérité pour l'industrie et de progrès pour l'art si éminemment français de la parure.

Dimanche dernier, au *Grand prix de Paris*, en dépit du temps qui menaçait et du vent qui soufflait, l'enceinte du pesage présentait l'aspect d'un véritable congrès de la mode tant les toilettes étaient nombreuses et charmantes en leurs innovations. Partout ce n'étaient que festons et astragales mis au jour pour la première fois et l'inédit, en matière de costume, se montrait à foison sur les épaules les plus aristocratiques de Paris.

Les ombrelles se font, cette année, de même étoffe que les robes. Comme ornement, une gerbe de fleurs, le chiffre brodé sur un des côtés de l'ombrelle dont une pointe se trouve seule enjolivée ainsi. La plupart n'ont aucune garniture autour, ni dentelles, ni guipures, ni plissés.

Tout est aux chiffres en ce moment et il semble que chacun veuille avoir sur soi son étiquette. Les femmes, par leurs initiales en or, en diamants, fixées sur des colliers de velours, le soir; dans le jour, elles ont leurs chiffres en émail, en or, en platine, en métal de Toula comme plaques de ceinture ou agrafes de manteau. Je passe sur les boutons de manchette, les médaillons, les broches.

Les hommes, eux, portent leur chiffre en argent sur onyx pour les boutons de leurs jaquettes de matin ou de leurs vestons de chambre, puis découpé en argent oxydé ou en platine comme agrafe de leurs chapeaux ronds — une mode toute nouvelle — et dans les divers bijoux dont ils se parent.

En vérité, nous vivons sous le régime du chiffre de toutes les façons.

C'est une remarque à faire d'ailleurs.

Au milieu de l'éroulement par pièces et morceaux, de notre société, du bouleversement et de la ruine de tout ce qui individualisait naguère notre nation, survit en France une qualité vraiment du terroir; l'art du détail, l'élégance et l'originalité dans l'infiniment petit.

Le nouveau ballet de l'opéra, *Syloia*, n'a pas tenu toutes les promesses qu'on s'en faisait. Sa donnée mythologique manque d'intérêt et comme décoration, comme truc, il n'a rien produit de nouveau. C'est un divertissement prolongé d'un théâtre de féerie et rien de plus. M^{lle} Songali danse à merveille mais elle est médiocre comme mime et manque de ce charme communicatif, de cette variété dans la grâce qui permettent à une danseuse de soutenir sans lasser le public les trois actes d'un ballet.

Syloia fera la saison d'été, celle des spectateurs de passage et des étrangers, mais l'Opéra doit à ses abonnés, pour l'hiver prochain, un ballet plus digne du passé chorégraphique d'une scène qui a vu *Giselle*, les *Elfes*, le *Papillon* et *tutti quanti*.

Le monde consomme en ce moment les restes d'une afdcur qui s'éteint et il fait les circonstances spéciales d'un contrat de mariage ou d'un anniversaire pour que les salons tiennent leurs portes ouvertes.

Ce sont les salons de châteaux ou des villas dans les stations thermales qui vont voir leur règne commencer aux quatre points cardinaux de la France. Vieilles demeures historiques, résidences aménagées avec tout le luxe et le confortable modernes ne tarderont pas à retrouver leurs seigneurs et maîtres et à se peupler d'hôtes parisiens à la grande joie des gentils-

hommes du cru obligés de demeurer dans leurs terres tout le long de l'année. Ces retours, en effet, leur permettent de voisiner et de se désencrustiquer un peu et c'est si bon une bouffée d'air de la capitale, apportée par le train express.

Une des grandes attractions du soir dans les spectacles est la série de *tableaux vivants* et de genre nouveau exhibée au Cirque des Champs-Élysées. Dans le centre de l'arène sur un plateau tournant, comme les figures de cire des vitrines de coiffeur, se montrent des femmes, en costume de l'Olympe, figurant des scènes mythologiques qui alternent avec des scènes historiques.

L'empressement du beau monde est des plus grands à se rendre à ce spectacle et il est tel soir où la salle du Cirque contrebalance avec avantage celle de l'Opéra.

Jusqu'ici les tableaux vivants avaient été surtout exercés dans les salons où ils trouvaient un cadre à souhait. Vous vous rappelez les scènes de ce genre figurées, sous l'empire, chez la baronne de Meyendorff et chez l'impératrice. Malgré les succès qu'elles obtiennent les tableaux vivants ne parvinrent pas à prendre rang parmi les divertissements ordinaires de notre monde. On ne les comprit qu'à l'état exceptionnel.

Il n'en est pas de même à Vienne et les tableaux vivants, après avoir fait les délices du Congrès, après avoir reçu la consécration du salon du prince de Ligne, sont restés en première place parmi les plaisirs mondains.

On ne se contente pas là de figurer les toiles les plus célèbres, on a imaginé, s'inspirant de la même source, un jeu qui n'a pas tardé à conquérir la vogue la plus complète et s'appelle: *le portrait parlant*. Un cadre entouré de draperies est disposé dans le salon et une suite d'assistants s'y présente tour-à-tour coiffé, grimé et costumé de façon à rappeler un type connu.

Le *portrait parlant* offre une ressource distractive plus à la portée de tous les salons que les tableaux vivants et, en outre, un élément de gaieté, qui a bien son prix. Il se pourrait qu'importé cette saison dans les châteaux il y rencontre la vogue que n'ont jamais su conquérir en France, d'une façon sérieuse, les grandes figurations d'après les toiles de maître. En tout cas, j'en recommande l'essai aux maîtresses de maison.

BACHAUMONT.

COURRIER LITTÉRAIRE.

LES LIVRES.

L'histoire tient cette semaine une grande place dans les productions de la librairie.

Didier vient d'éditionner deux volumes du plus haut intérêt, *L'Avènement des Bourbons au trône d'Espagne*, c'est le recueil de la correspondance inédite du marquis d'Harcourt, ambassadeur de France auprès de Charles II et de Philippe V. Ces notes, recueillies avec soin par M. C. Hippau, ont été tirées des archives du château d'Harcourt et de celles du ministère des affaires étrangères. C'est mieux que le complément, c'est la rectification du caractère du marquis d'Harcourt, quelque peu défiguré devant l'histoire par la passion de Saint-Simon. Non pas que celui qui a recueilli ces notes ait pris à parti le grand écrivain; il a simplement reproduit les faits en recueillant la correspondance diplomatique du marquis et de Louis XIV. Rien n'est plus curieux que de suivre pas à pas les marches et les contre-marches de cette politique qui devait supprimer les Pyrénées entre l'Espagne et la France.

Les emprunts sont difficiles à faire dans de tels livres où les événements sont si étroitement liés les uns aux autres.

Le deuxième volume de la *Défense de Paris*, par le général Ducrot, vient de paraître chez Dentu. Il contient, divisés en quatre livres: la continuation des travaux de défense — l'affaire du Bourget — l'insurrection du 31 octobre, l'entrevue du pont de Sèvres

et la proposition d'armistice — les plans de sortie, les préparatifs des batailles, et le récit des batailles de la Marne, Bry, Villiers, Cœuilly et de Champigny.

Je ne puis résumer ici le nouveau volume du général Ducrot, mais je constate qu'il a redressé bien des erreurs accréditées sur cette campagne des environs de Paris, — erreurs entretenues par l'ignorance et l'esprit de parti. C'est le devoir de celui qui veut avoir une opinion sur tel ou tel événement militaire du siège de Paris de lire cette œuvre dont les principales qualités sont la précision et l'indépendance.

Les événements que rapporte le général Ducrot, ces insurrections devant l'ennemi, me permettent de parler sans transition de *l'Histoire de la Commune* que l'abbé Vidieu vient de faire paraître chez Dentu. Dans ce livre de plus de 600 pages, l'abbé Vidieu a fait tenir un récit, exempt de passion, de tous les événements dont nous ne connaissons que trop bien l'ensemble; il y a joint de nouveaux détails recueillis avec soin.

M. de Pontmartin va publier, jeudi prochain, chez Calmann Lévy, le treizième volume des *Nouveaux samedis*, formant le vingt-deuxième des *Causeries littéraires*. Nous en détachons une lettre, reproduite de mémoire par M. de P... et écrite, en mars 1836, par Prosper Mérimée à un botaniste avignonnais, son ami intime.

« Mon cher ami, feu Duponchel (une plaisanterie qui courait Paris dans ce temps-là), s'est enfin décidé à nous donner les *Huguenots*. Grand, très-grand succès, qui pourtant, je le crains, ne sera jamais aussi populaire que celui de *Robert*. Vous êtes tout amilié pour moi, et vous ne connaissez pas Meyerbeer; ce qui vous intéressera le plus, c'est de savoir la part que nous avons, ma *Chronique* et moi, dans l'œuvre et dans le succès. Cette part est très petite; néanmoins, mon livre dont la première édition eut tant de peine à s'écouler, ne s'attendait certainement pas à l'honneur d'inspirer, ou du moins de suggérer, en quatre ans, deux chefs-d'œuvre: le *Prê aux Clercs* et les *Huguenots*. Pendant toute la représentation où j'avais pour voisins de stalle vos amis de Mirbel et Decaisne, je me suis livré à un travail psychologique assez curieux. Je vais d'abord vous paraître bien *immodeste*; mais rassurez-vous; ma modestie ne tardera pas à se rattraper.

« Il est clair que MM. de Planard et Scribe en empruntant à la *Chronique du règne de Charles IX* une idée, une date, des noms, quelques situations et quelques scènes, ont tout ramené aux conditions vulgaires et peut-être nécessaires de l'opéra-comique et de la tragédie lyrique. Diane de Turgis, dans le *Prê*, devient une provinciale innocente qui demande qu'on lui rende sa patrie et son fiancé. La Saint-Barthélemy dans les *Huguenots* reprend sa grosse physionomie d'aulaurienne de complot monarchique et clérical contre la liberté de conscience. Patience! survient en guise de troisième larron, un compositeur de génie, — Hérolf ou Meyerbeer; et voilà M. le conteur singulièrement aplati. Hélas! oui, mon bon ami; si Rossini a blessé à mort Beaumarchais, le quatrième acte des *Huguenots* a tué net ma *Chronique*; mais aussi quel souffle grandiose, quelle puissance tragique, quel foudroyant orchestre dans la bénédiction des poignards! que de passion et de volupté dans le duo des amants!

La librairie Charpentier vient de mettre en vente un volume qui est certainement appelé à un légitime succès. Il a pour titre: *Romanciers contemporains*, et pour auteur M. Marius Topin, qui abandonne momentanément l'histoire pour la critique. C'est la première fois qu'un volume tout entier est consacré au roman contemporain. Cet ouvrage ne présente pas seulement les maîtres tels que George Sand, Balzac, Mérimée, Alexandre Dumas, Jules Sandeau, Edmond About, Louis Reybaud, G. Flaubert, qui si souvent déjà ont été étudiés. On y trouve aussi des études curieuses et nouvelles sur des romanciers de grande valeur, mais qui jusqu'à ce jour, avaient été moins fréquemment le sujet de critiques approfondies. C'est ainsi que les chapitres destinés à MM. Gabriel Ferry, Emile Zola, Paul Féval, Alphonse Daudet, Jules Claretie, E. Gaboriau, E. Chavette, Jules Verne, André Theuriot, et à Mme Bentzon et Caro, donnent un puissant attrait et une piquante nouveauté à cet ouvrage.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

EXPOSITION	BAROMÈTRE			TEMPÉRATURE DE L'AIR (Thermomètre Centigrade)						Humidité relative. Moyenne diurne exprimée en cent. ^{es}	Pluie Quantité d'eau tombée	Température de la Mer	VENTS	ÉTAT du Ciel	REMARQUES.	
	9 h. mat.	3 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	Midi	6 h. soir	9 h. soir	Minimum	Maximum							
NORD																
12 juin	754.5	754.7	755.2	18° 9	20° 2	19° »	18° 5	15° 2	21° 5	77	»	19° »	Est	très nuageux	Température moyenne du 12 au 18 juin: 19° 2.	
13 —	756.3	757.7	757.8	18° 8	20° 5	19° 1	18° »	16° 8	22° 3	81	»	19° »	Ouest	Id.		
14 —	759.8	760.5	760.4	20° 5	23° 5	20° »	19° 5	18° »	24° 5	77	»	20° »	Id.	nuageux		
15 —	750.3	759.8	759.5	21° »	23° »	20° 5	18° 4	17° »	24° »	78	»	20° »	Est	petit nuageux		
16 —	747.4	756.1	759.9	19° 5	16° 5	19° 6	16° 5	16° »	20° »	81	15 ^{mm}	19° 5	Ouest	très nuageux		
17 —	757.6	758.3	759.3	18° 5	20° 2	19° »	17° »	14° 8	22° »	62	»	20° »	Id.	Id.		
18 —	760.5	760.7	760.6	19° 5	23° 5	22° »	20° »	14° 9	24° 5	58	»	21° 2	Id.	beau		

Viennent de paraître:
 Chez Dentu: les *Nouveaux mémoires d'un décafé* par Fervagues; *la Chasse aux Fantômes*, par Armand Lapointe; le *Ventriloque*, (2 volumes); le *Mari et l'Amant*, (1 volume); suite du *Ventriloque* par Xavier de Montépin; le *Roman d'une Religieuse*, par Antoni Réal; les *Affamés*, par Maurice Joly; *Un Mariage honteux*, par Léon Richer; *Les nuits russes*, par Olympe Audouard; les *Pays inconnus*, par Saint-Maxent, le *Voyage au pays des éléphants*, par Jacolliot.

Chez Didier: *Fonctionnaires et boyards*, par le prince Lubomirski; les *Terreurs de lady Suzanne*, par Mme Claire de Chandeneux, chez Olmer; la *Comtesse Hedwige*, chez Amyot.

Chez Hachette, le *Fiancé de Mlle Saint Maur*, par Victor Cherbuliez; *l'histoire d'Angleterre racontée à mes petits-enfants*, par M. Guizot; la 67^e livraison de la *Géographie*, d'Elysée Reclus; à la librairie illustrée, la 29^e livraison du *Tour de France*.

Chez Ballue, la *Troisième incision*, par Eugène Véron, gravures d'après Lançon.

Chez Lemerre, un volume intitulé: *l'Elite des Contes du sieur d'Oucille* avec une introduction et des notes par P. Ristelhuber.

GUSTAVE LAFARGUE.

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 12 au 18 Juin 1876.

GOLFE JUAN.	b. le Var, français, c. Robini,	sable.
ID.	b. St-Michel, id. c. Isoard,	id.
ID.	b. Jeune Eloïse, id. c. Barali,	id.
ID.	b. Deux Sœurs, id. c. Massa,	id.
ID.	b. l'Alexandre, id. c. Jovenceau,	id.
ID.	b. Joseph et Marie, id. c. Gasparini,	id.
TOULON.	yaht, l'Hirondelle, national, appartenant à S. A. S. le Prince Albert,	sur lest.
GOLFE JUAN.	b. Deux sœurs, français, c. Massa,	sable.
ID.	b. Volonté de Dieu, id. c. Davin,	id.
ID.	b. l'Indus, id. c. Fochon,	id.
ID.	b. St-Michel, id. c. Isoard,	id.
ID.	b. Jeune Eloïse, id. c. Barali,	id.
ID.	b. l'Hurruux, id. c. Massa,	id.
ID.	b. Volonté de Dieu, id. c. Grisole,	id.
ID.	b. Antoinette Victoire, id. c. Moutte,	id.
ID.	b. l'Alexandre, id. c. Jovenceau,	id.
ID.	b. le Var, id. c. Robini,	id.
CALZARELLO.	cutter, Coquette, id. c. Casanova,	charbon.
VILLEFRANCHE.	b. Résurrection, id. c. Ciaïs,	sable.
GOLFE JUAN.	b. St-Ange, id. c. Fornero,	sur l.
ID.	b. l'Indus, id. c. Fochon,	id.
ID.	b. l'Alexandre, id. c. Jovenceau,	id.

Départs du 12 au 18 Juin 1876.

GOLFE JUAN.	b. le Var, français, c. Robini,	sur lest.
ID.	b. St-Michel, id. c. Isoard,	id.
ID.	b. Jeune Eloïse, id. c. Barali,	id.

GOLFE JUAN.	b. Deux sœurs, français, c. Massa,	s. l.
ID.	b. l'Alexandre, id. c. Jovenceau,	id.
ID.	b. Joseph et Marie, id. c. Gasparini,	id.
ID.	b. Deux sœurs, id. c. Massa,	id.
ID.	b. Volonté de Dieu, id. c. Davin,	id.
ID.	b. l'Indus, id. c. Fochon,	id.
ID.	b. St-Michel, id. c. Isoard,	id.
ID.	b. Jeune Eloïse, id. c. Barali,	id.
ID.	b. l'Hurruux, id. c. Massa,	id.
ID.	b. Antoinette Victoire, id. c. Moutte,	id.
ID.	b. l'Alexandre, id. c. Jovenceau,	id.
ID.	b. le Var, id. c. Robini,	id.
MARSEILLE.	cutter, Coquette, id. c. Casanova,	charbon.
VILLEFRANCHE.	b. Résurrection, id. c. Ciaïs,	s. l.
GOLFE JUAN.	b. St-Ange, id. c. Fornero,	sable.
ID.	b. l'Indus, id. c. Fochon,	id.

Vient de paraître à la librairie Paul Dupont,
 41, rue Jean-Jacques Rousseau, 41
Histoire de la Littérature Française

PAR LES MONUMENTS
 Depuis ses origines jusqu'à nos jours
 publiée par CHARLES LOUANDRE.



LE LAIT SEUL CONVIENT COMME ALIMENT DES NOUVEAUX-NÉS
 LE LAIT CONCENTRÉ ANGLO-SUISSE
 Marque: LAITIÈRE.

Est du lait véritable des Alpes Suisses. Il est précieux pour les malades, les familles, les voyageurs, les émigrants et la marine. Se vend chez CROESI, épicier à la Condamine.

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 22 MAI 1876. — SERVICE D'ÉTÉ.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

STATIONS	PRIX DES PLACES			471	473	477	481	479	501	487
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.	mixt.	mixt.	mixt.	dir.	mixt.	mixt.	mixt.
Marseille	240	29 55	22 15	16 25			mat.	mat.	soir	soir
Toulon	173	21 30	16 »	11 70	mat.	mat.	6 40	9 50	10 02	3 04
Cannes	47	5 75	4 30	3 15	7 05	9 06	11 29	1 38	3 04	7 20
Nice	16	1 95	1 45	1 10	8 04	10 03	12 26	2 30	4 02	8 17
Villefranche-sur-Mer	11	1 35	» 95	» 75	8 16	» »	12 43	2 45	4 36	8 42
Beaulieu	9	1 10	» 80	» 60	8 30	» »	1 »	2 57	4 47	8 53
Eze	7	» 85	» 65	» 45	8 37	» »	1 07	» »	4 54	9 »
Monaco	2	» 70	» 55	» 35	8 45	» »	1 19	» »	5 03	9 09
Monte Carlo	10	1 20	» 90	» 65	9 05	» »	1 40	3 22	5 20	9 23
Menton	19	2 45	1 85	1 30	9 10	» »	1 46	3 28	5 26	9 29
Vintimille heure de Rome	173	19 15	13 55	9 65	9 35	» »	2 15	3 49	5 50	9 47
Gènes					11 45	» »	4 07	5 58	7 40	soir
					6 05	» »	10 20	10 50	8 16	» »

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

STATIONS	478	500	482	486	488	492	494	498
	omn.	mixt.	mixt.	mixt.	dir.	mixt.	mixt.	mixt.
Gènes, h. de Rome, dép.	» »	mat.	» »	» »	7 05	» »	1 05	4 15
Vintimille, h. de Paris	7 »	» »	» »	mat.	12 15	soir	7 05	10 20
Menton	7 25	» »	» »	» »	11 04	12 40	4 20	7 30
Monte Carlo	7 48	» »	» »	» »	11 24	12 58	4 41	7 50
Monaco	8 »	» »	» »	» »	11 31	1 04	4 48	7 58
Eze	8 13	» »	» »	» »	11 44	1 18	5 04	8 11
Beaulieu	8 21	» »	» »	» »	11 52	» »	5 12	8 19
Villefranche-sur-Mer	8 29	» »	» »	» »	12 06	1 31	5 20	8 27
Nice	mat.	8 42	mat.	12 19	1 44	5 33	8 40	11 51
Cannes	6 08	» »	10 04	12 35	2 08	5 55	9 06	» »
Toulon	7 19	» »	11 16	1 48	3 11	6 53	10 02	» »
Marseille	12 04	» »	3 44	7 40	7 29	» »	» »	» »
	2 22	» »	5 57	9 45	9 05	» »	» »	» »

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Etablissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.